

Conseil d'établissement


Séance ordinaire du 15 mars 2016
Bibliothèque de l'école
18h00 à 19h30
Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Catherine Charbonneau	Parent
2-	Sylvie Demers	Parent
3-	Jean-Gabriel Hasbani	Parent
4-	Isabelle Jacques	Parent
5-	Valérie Martinez	Parent
6-	Jean-Sébastien Roy	Parent
1-	Émilie Belley	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Geneviève Martin	Enseignante
5-	Nancy Meloche	Enseignante
6-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

	Lison Montambeault	Directrice
	Sonia Belley	Directrice-adjointe
	Benoit Morin	Représentant de la communauté
	Julie Beaupré	Représentante service de garde

	Chantal Lagacé	Représentante de l'OPP
	Sont absents :	
1-	Catherine Mercier	Parent
2-	Michaël Ouellet	Enseignant
3-	Mario Crevier	Commissaire
5-	Jérôme Rouyre	Représentant de la communauté
1 a).	Présence et quorum	
	Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h03.	
2.	Questions du public	
	Un parent du C.É. veut savoir ce que signifie 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle et demande de l'indiquer la prochaine fois dans nos communications pour clarifier le tout.	
3.	Adoption de l'ordre du jour	
011 - CE 20160315 - 01	CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, et Valérie Martinez, présidente du conseil d'établissement, ont élaboré un projet d'ordre du jour;	
	CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;	
		
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité;	
	D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 15 mars 2016 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant les modifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout à Varia : code blanc. 	
4.	Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2016	
011 - CE 20160315 - 02	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> , les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2016 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;	



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Catherine Charbonneau, appuyée par Geneviève Martin, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.

5.

Rapport aux représentants parents

5 a).

Comité de parents

Une rencontre ayant lieu ce soir en même temps que le C.É., Monsieur Provençal est absent et nous donnera un compte-rendu de la rencontre en avril.

5 b).

Comité EHDAA

Étant donné l'absence de Mme Mercier, le compte rendu du mois de février et celui du mois de janvier sont remis à la prochaine rencontre.

5 c).

Comité de l'OPP

Un bilan sous forme de tableau ([annexe 1](#)) des dernières rencontres est déposé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Le projet de Ciné Vieux-Verger sera probablement reporté à l'automne de la prochaine année.

6.

Informations et suivis

6 a).

Cour d'école

Encore 15 000 \$ à aller chercher en respectant les engagements pris auparavant avec le ministère. Choix à faire au niveau de tous les éléments du projet puisqu'on avait budgété 25 000 \$ l'an dernier. Mme Jacques nous parle de l'aménagement, du traçage, des jeux pour rendre la cour plus vivante. Elle nous brossera un tableau avec l'estimation des coûts pour la prochaine rencontre.

6 b).	Dépôt calendrier scolaire 2016-2017
	Le calendrier a été adopté le 24 février dernier. Mme Montambeault fait un survol des dates importantes.
6 c).	Demande de renouvellement de trois projets avec les partenaires du secteur Aylmer
	Acti-Leader (accompagnement des grands envers les petits sur la cour d'école), coalition santé avec M. Serge Alfaro et motricité au préscolaire sont les projets qui ont été déposés auprès des Partenaires d'Aylmer afin d'avoir encore une continuité l'an prochain. Étant donné qu'il y a plusieurs demandes, on n'est pas assurés qu'on aura encore des subventions. À suivre...
6 d).	Traiteur 2016-2017
	Bons commentaires en général. Bonnes portions, bon service et bon choix de menus. Par contre, les gens aimeraient avoir plus de choix de menus. L'entente sera renouvelée pour l'an prochain.
7.	Correspondance
	On a reçu du syndicat un feuillet intitulé « Apprivoiser le mammouth ». Tous les parents des élèves du préscolaire en recevront une copie le 2 mai lors de la visite « portes ouvertes ».
8.	Travaux du conseil
8 a).	Transport actif : sortie en avril
011 - CE 20160315 - 03	<p>PRÉAMBULE Projet pilote en collaboration avec la ville de Gatineau pour sensibiliser les élèves à un mode de transport actif. Une formation pour les enfants du préscolaire à la 2^e année sera donnée les 11 et 12 avril. Le 6 avril, une formation de deux heures pour la sécurité piétonnière sera donnée aux élèves du 2^e cycle.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame Lison Montambeault, directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, directrice, a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>;</p>

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Demers, appuyée par Émilie Belley, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la sortie organisée en partenariat avec la Ville de Gatineau

8 b).

Cadre budgétaire de la CSPO

**011 - CE
20160315 - 04**

PRÉAMBULE Exercice qui revient à chaque année. Mme Montambeaut passe au travers du document.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la présentation du cadre budgétaire 2016-2017 effectuée par la direction de l'établissement;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Émilie Belley, il est résolu à l'unanimité :


D'ADOPTER le cadre budgétaire 2016-2017 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tel que présenté, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (**annexe 2**) pour en faire partie intégrante.


8 c).

Ouverture du service de garde 2016-2017

**011 - CE
20160315 - 05**

PRÉAMBULE Comme l'an passé, le service de garde ouvrira en même temps que l'école le 31 août. Il y a beaucoup de roulement au niveau du personnel du service de garde et la direction doit s'assurer de trouver des gens compétents. Besoin de temps pour se préparer et connaître le fonctionnement de l'école. L'école n'est pas finie de nettoyer et les professeurs doivent s'organiser. Manque de locaux pour accueillir tous les enfants. Réalité difficile. Les parents présents ne sont pas d'accord du tout. Mme Demers suggère un comité de travail parce que les services offerts ne sont pas suffisants. Travail à être fait auprès de la commission scolaire afin que la séance d'affectation ait lieu plus tôt dans l'année.

	Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre
	Il est 21 heures 10 minutes et une demande est faite pour pouvoir continuer la rencontre. Cécile Tardif donne son approbation.
	CONSIDÉRANT que la direction d'établissement voit à la mise en place d'un service de garde (article 256 de la <i>LIP</i>) et qu'il l'organise et le gère (articles 96,21; 96,23 et 96,24 de la <i>LIP</i>);
	CONSIDÉRANT que les services de garde sont offerts maintenant toutes les journées du calendrier scolaire et qu'ils peuvent convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées à ces services, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche (règlement des services de garde chapitre II, section 1);
	Le vote est demandé par Lison Montambeault.
	Au terme du vote concernant l'ouverture du service de garde à compter du 31 août 2016, le résultat est le suivant : Pour la recommandation = 7 Contre la recommandation = 5
	
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Geneviève Martin, appuyé par Valérie Martinez, il est résolu à la majorité :
	D'APPROUVER que le début du service de garde de l'école du Vieux-Verger soit le 31 août 2016 et se termine le 22 juin 2017
9.	Varia
	Le code blanc a eu lieu aujourd'hui. Mme Montambeault explique aux parents présents le déroulement. Certains points sont à revoir, mais tout est bien en général.

10.	Levée de la séance
011 - CE 20150315 - 06	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps alloué est largement dépassé;
	
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Sylvie Demers, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 35.

Valérie Martinez
Présidente du conseil d'établissement

Le 15 mars 2016
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 15 mars 2016
Date